

Demande de versement rétroactif dans le pilier 3a

Preneur de prévoyance

		<input type="checkbox"/> Monsieur	<input type="checkbox"/> Madame
Nom		Prénom	
Rue		NPA, Lieu	
Téléphone		E-mail	
Date de naissance		N° d'assuré	756.

Vérifier les exigences

Avez-vous perçu un revenu soumis à l'AVS durant l'année ou les années pour lesquelles vous souhaitez effectuer un versement rétroactif ? 1)	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Avez-vous un revenu soumis à l'AVS pour l'année en cours ? 1)	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Avez-vous versé le montant maximal pour l'année en cours ? 1)	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Avez-vous au moins 60 ans et avez-vous déjà perçu des fonds du pilier 3a ? 2)	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

Lacunes

Quel est le montant de la lacune que vous souhaitez combler ?	CHF		Année
En quelle année cette lacune est-elle apparue ? 3)	CHF		Année

- 1) Seules les personnes qui répondent oui aux trois questions sont autorisées à effectuer un versement rétroactif.
- 2) Dès qu'un retrait de fonds du pilier 3a a été effectué, aucun versement rétroactif n'est plus possible.
- 3) Chaque année, les lacunes peuvent être comblées à concurrence du montant maximal autorisé pour le pilier 3a. Dès qu'un retrait de fonds du pilier 3a a été effectué, aucun versement rétroactif n'est plus possible.

Signature

Par ma signature, je confirme l'exactitude des informations fournies.

Lieu et date

Preneur de prévoyance

--	--